

## POUR QUE LE CONGRES SOIT REELLEMENT L'AFFAIRE DE TOUS

Le congrès du SNES est un moment essentiel dans la vie démocratique de notre syndicat, il doit être l'occasion d'un vaste débat dans les S1 entre les S1.

Les commissions préparatoires des 7 et 13 février nous ont permis de dégager des **sujets qu'il nous faudra approfondir ou les points de désaccord avec le texte des rapporteurs nationaux** (voir [www.snes.edu](http://www.snes.edu) espace « congrès 2007 » ou cahier n° 1 en supplément de l'US 646 du 15 janvier).

Tu trouveras ci-dessous un premier bilan, qui sera complété au fur et à mesure sur le site [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu), en particulier par les contributions et propositions d'amendements qui seront envoyés par les S1 et les syndiqués

### Thème introductif : Le contexte dans lequel s'inscrit le congrès

Ce texte vise à présenter le contexte économique, social et politique et à dégager les grandes perspectives qui seront analysées plus précisément dans les 3 thèmes.

Comment analyser les mouvements sociaux de ces deux dernières années : CPE, crise des banlieues, traité constitutionnel, mouvements des salariés, RESF (logements...). Il faut également analyser la politique gouvernementale : quels sont les objectifs poursuivis et les conséquences sociales (précarisation, individualisation.)

Comment le replacer dans un contexte plus large, européen et mondial ?

Le texte introduit « 3 enjeux majeurs : la commission a estimé qu'il fallait développer cette partie et pointer les enjeux économiques et politiques.

**La question de l'emploi** : face à la précarisation de l'emploi et de la remise en cause des acquis sociaux, quelles revendications porter pour le privé comme pour le public ?

Si la croissance a été continue sur une longue période, les salariés en ont en effet de moins en moins bénéficié.

**La décentralisation** : les derniers sondages montrent que l'enthousiasme pour la décentralisation diminue rapidement : la notion d'aménagement du territoire recule au profit de la compétition entre régions, facteur de nouvelles inégalités. Il s'agit dans ce texte de rappeler les critiques que nous avons formulées lors des deux vagues de décentralisation et d'analyser les développements actuels (maintien des services publics, carte scolaire, loi SRU, ghettoïsation)

**Faire progresser la démocratie** : quelle analyse de la démocratie participative ? Comment protéger les libertés ( fichage, sans papiers, vote des étrangers, presse... ). Quelle place pour les syndicats dans le débat social ?

**Les défis de l'éducation** : L'école reproduit-elle les inégalités ? Comment analyser à cette aune les lois Fillon et Robien ? Quels sont les grands objectifs du SNES pour le système éducatif et pour les personnels ?

### Thème 1 : Un second degré ambitieux pour l'accès de tous aux savoirs et aux qualifications

Depuis les années 1970 l'Ecole s'était assignée la double ambition d'accueillir tous les élèves au collège et de les faire réussir dans le second cycle en vue de leur insertion professionnelle et sociale, dans le prolongement du programme du Conseil National de la Résistance qui voulait « donner la possibilité effective à tous les enfants de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents ». Les personnels se sont inscrits dans cet effort de démocratisation de l'Ecole, en faisant accéder un nombre croissant d'élèves aux connaissances et aux savoirs, portant 60 % aujourd'hui d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, dans un contexte d'accroissement des inégalités sociales et de précarisation accrue des familles.

Dans les années 1990, les politiques éducatives ont progressivement remis en cause cette ambition et veulent gommer les réussites du système éducatif ; en cohérence avec les objectifs fixés à l'échelle de l'Union Européenne (formalisés pour l'Education dans la stratégie de Lisbonne pour une « économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde », les gouvernements successifs ont mis en œuvre des politiques d'asphyxie budgétaire qui répondent à une logique de marché (« rentabilité », « performance », « mérite », « autonomie »). Il s'agit de mettre en concurrence les élèves, et donc d'abandonner ceux des milieux populaires (loi Fillon et son « socle commun, dynamitage des ZEP, développement de l'apprentissage, remise en cause du service public national d'orientation) mais aussi les personnels, sommés d'augmenter leur productivité en les soumettant davantage au chefs d'établissements (idéologie du « mérite »), conçus comme des outils de pilotage local de la déréglementation (avancement, définition du service) et de la contractualisation. Ce processus de désengagement de l'Etat, qui remet en cause l'ensemble des services publics (poste, hôpital, énergie), est particulièrement sensible dans le second degré, où les lois de décentralisation imposées de 2003 ajoutent à la mise en concurrence des individus la compétition entre les territoires, et donc des collèges et des lycées, et menacent de privatisation bon nombre de missions actuelles de l'Education Nationale (entretien des bâtiments, restauration, soutien et remédiation).

A ces logiques qui concourent à l'éclatement du service public d'Education et à l'éviction précoce des élèves des milieux populaires, nous opposons un projet éducatif qui permettent de retrouver l'unicité du service public d'éducation, afin qu'il soit en mesure d'assumer toutes sa mission : dispenser un enseignement fondé sur des contenus scientifiques exigeants, ciment d'une véritable culture commune, émancipatrice et égalitaire.

## Thème 2 :

### Des personnels respectés dans leurs métiers, leurs qualifications et leurs droits

#### Un ensemble de questions concerne l'exercice du métier :

- Quelle formation pour les personnels faut-il revendiquer ? Quelle entrée dans le métier ?
- Il nous a paru important de réaffirmer la place des savoirs disciplinaires, souvent minorée par rapport à la nécessité de l'innovation pédagogique et du travail en équipe, présentés comme « la » clé de la réussite.
- Les groupes de niveaux et de compétences doivent faire l'objet d'une critique beaucoup plus ferme de la part du SNES : dans un contexte où l'idée de classes homogènes revient en force pour accompagner le tri social précoce des élèves, il y a urgence à organiser un débat contradictoire sur la question.

#### La mise en place de la réforme de l'Etat et ses conséquences sur l'organisation dans les collèges et les lycées constituent un 2<sup>ème</sup> pôle de questions :

- L'autonomie des établissements et le droit à mener des expérimentations prévu par la loi Fillon (art 34) sont la porte ouverte à la remise en cause, des programmes et horaires disciplinaires nationaux, sous prétexte de liberté pédagogique locale. Quelle attitude adopter ?
- La LOLF (Loi relative à la loi de finances) apparue en janvier 2006 est à l'origine de la mise en place de contrats d'objectifs et d'indicateurs de performance dans chaque établissement. Le SNES doit prendre position contre cette vision marchande de l'éducation et mettre en lumière qu'il se profile derrière ces changements, le salaire des personnels à la performance, au « mérite », l'individualisation des carrières. Sur des questions aussi essentielles pour le devenir de l'Education nationale, on ne peut pas se contenter de suggérer que les collègues devront en débattre ! Il faut des consignes claires !

#### Enfin, nous débattons aussi du statut des personnels, des questions de retraite et de protection sociale :

- Faut-il redéfinir nos services et y introduire, aux côtés des heures d'enseignement, d'autres missions (soutien, aide aux élèves en difficultés, tutorat...)?
- Ne faut-il pas davantage condamner le recours aux CDI dans la fonction publique ?
- Si nous demandons le retour au recrutement de MI-SE, que faut-il faire des assistants d'Education et des assistants pédagogiques ?
- Comment le SNES se positionne-t-il par rapport aux recommandations du COR (conseil d'orientation sur les retraites) ?

## Thème 3 :

### Quel syndicalisme pour aller de l'avant ?

#### Renforcer la syndicalisation

Malgré ses bons résultats aux élections professionnelles, le SNES perd régulièrement des adhérents. Le S1 est à la base de notre syndicalisme : il faut les renforcer et en créer là où il n'y en a pas. Il faut aussi réfléchir à l'incidence d'internet sur l'échange direct dans les S1. Il faut aussi prendre en compte les difficultés des élus et des représentants face à l'augmentation du nombre des tâches provoquée par la décentralisation.

Des mesures mécaniques pour renouveler les militants sont-elles à envisager (rotation des mandats, parité femmes/hommes...)?

#### Porter un vrai service public d'éducation

Le SNES doit rassembler et porter l'identité du 2nd degré, autant par le travail syndical avec le SNEP et le SNUEP que par celui avec les autres syndicats de la FSU intervenant dans le 2nd degré.

Mais la réalité de l'école ne peut-être dissociée de notre société. C'est pourquoi notre projet doit porter sur la question plus large des services publics, y compris au niveau européen où la notion de « service d'intérêts économiques général » qui y est portée est contraire à notre conception du service public.

#### Peser sur le dialogue social et les politiques gouvernementales

Les nouvelles règles de représentativité syndicale avancées fin 2006 pourraient permettre une meilleure représentation du SNES et de la FSU, à la hauteur de ce qu'ils représentent dans leur champ. mais le poids de la représentativité s'estime avant tout par la capacité à mobiliser et à mener des actions. C'est pourquoi, si l'indépendance syndicale doit être réaffirmée, elle ne doit pas être confondue avec une neutralité. Le SNES doit continuer à mettre en avant les valeurs qu'il défend et intervenir face à tous les pouvoirs, en proposant des alternatives économiques et sociales, y compris dans le cadre européen que le texte préparatoire du congrès analyse fort peu.

#### Europe

Les politiques européennes influencent de plus en plus les politiques nationales et les citoyens se trouvent ainsi écartés des choix en matière de politiques éducatives. La loi Fillon est par exemple la traduction des politiques européennes qui visent aussi à évacuer les diplômés et les qualifications au profit des « compétences » (par exemple, le socle commun = recueil de compétences)

Le SNES doit s'emparer des questions européennes et faire le lien entre les orientations européennes et les attaques que subit notre système éducatif.

La CES au niveau européen et la CSI au niveau mondial sont des « confédérations » qui co-gèrent les politiques libérales en pratiquant un syndicalisme de renoncement. Le SNES doit appeler la FSU à ne pas y adhérer.